OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2023 710 112

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217604818-20230925-DEAF2023710112-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/09/2023

Date d'envoi de convocation : 18 septembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

L'an Deux Mil Vingt trois
Le 25 septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Marie-Claude CRESSENT, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Sylvain CHICOT, Georges LEMAITRE, Patrick BASSETTE, Isabelle JULIEN, Audrey BUSSY, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES, Sylvie FICHET.

Etaient absents à l'appel nominal : Thierry LAFFINEUR (pouvoir à Olivier ROCHE), Michèle GAUTIER (pouvoir à Denis RIOULT), Patrick SILORET (pouvoir à Isabelle JULIEN), Christine DONNET (pouvoir à Frédérique VAUDRY), Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT (pouvoir à Daniel BIGOT), Jean-Luc SERVILLE, Jean-Louis ROUSSELIN (pouvoir à Didier GERVAIS), Frédérique CORMONT (pouvoir à Françoise DEGENETAIS).

Secrétaire de séance : Marie-France BEAUVAIS

Objet : admission d'une créance en non-valeur

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le rapport de M. le Maire ;

CONSIDERANT les demandes d'admission en non-valeur présentées par le Trésorier, concernant des titres de recettes afférents à divers exercices comptables dont il n'a pu réaliser le recouvrement ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à ces admissions en non-valeur sont prévus au budget supplémentaire de la commune votés précédemment ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

- d'admettre en non-valeur, les créances irrecouvrables figurant sur la liste ci-dessous :

Exercice	Date du Titre	Objet	Montant irrecouvrable
2021	10 janvier 2022	Mise en fourrière	238.20 €
2023	13 juin 2023	Mise en fourrière	180.00 €
		TOTAL	**418.20 €**

Délibération adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,

Le Maire,

Olivier ROCHE

MAIRIE D'OCTEVILLE-SUR-MER 76530 (Seine-Maritime)

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)